

APPEL À PROJET

RÉSIDENCE DE CRÉATION
DE MARIONNETTES

2023



SCÈNE 55 - MOUGINS

RÉSIDENCE DE CRÉATION DE MARIONNETTES

Présentation

Depuis son ouverture en mars 2017, Scène 55 propose un temps fort de programmation de la marionnette nommé « Printemps de la marionnette et des formes animées ». Afin d'accompagner cet art, Scène 55 s'est dotée d'un espace de travail de 50 m² dédié aux résidences de compagnies professionnelles avec un bureau administratif attenant. Attention ! Scène de marionnettes, la salle de résidence de marionnettes ne possède pas de plateau. Fiche technique à télécharger sur le site. Les résidences 2023 se dérouleront tout au long de l'année en fonction de l'activité du théâtre (période de fermeture estivale non définie).

Modalités de candidature

- Ces résidences s'adressent uniquement aux compagnies professionnelles.
- Elles offrent un lieu d'élaboration, de création et un bureau pour le travail administratif.
- La durée peut-être de 1 à 3 semaines consécutives (voire sur plusieurs périodes selon les possibilités)
- Une aide forfaitaire sera apportée et tiendra compte de la durée de la résidence sollicitée et du nombre de personnes sans pouvoir excéder 2 500 euros.
- Une possibilité de logement sera envisageable - et non systématique - dans une résidence appartenant à la commune.
- Les frais de trajet et de restauration seront à la charge de la compagnie.
- Les compagnies en résidence devront en contrepartie proposer une sortie de résidence publique ou toute autre action selon l'étape de travail ou un travail avec des groupes scolaires...
- La compagnie devra veiller à mentionner et/ou valoriser le soutien de Scène 55 dans ses budgets de production et dans les supports de communication.
- Peu de possibilité d'accès au grand plateau du théâtre.

Formulaire de candidature pour l'année 2023

Les dossiers sont à adresser avant le 15 janvier 2023 à :

La Direction de la Culture (résidences marionnettes)

programmation@villedemougins.com

Ou Scène 55 - 55, chemin de Faissole - 06250 Mougins

Une commission - composée de la direction des affaires culturelles et d'acteurs du secteur culturel - se réunira afin de sélectionner le ou les dossiers. La ou les compagnies retenues seront informées au plus tard le 15 février 2023.



FICHE À COMPLÉTER

Nom et prénom :

Nationalité :

Coordonnées :

.....

Tél. :

Email :

Site internet : (Liens vidéo, dossiers...)

Projet de la création et budget prévisionnel :

.....

.....

Projet de la résidence :

.....

.....

Propositions d'actions culturelles, de sensibilisation :

.....

.....

Dates et durée souhaitées pour la résidence (plusieurs propositions sont possibles) :

.....

.....

Date de création prévue et lieu :

.....



SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART ET CRÉATION



©Serge Gutwirth pour la compagnie DERÄIDENZ